

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES

Le programme d'aide aux personnes (PAP)

vous offre de l'aide psychologique afin que vous puissiez prévenir ou solutionner des problèmes personnels ou professionnels.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Votre démarche se doit d'être **volontaire**, elle demeurera **confidentielle** et elle sera **exempte de tout préjudice** pouvant nuire à votre carrière.

LES SERVICES OFFERTS :

- Information;
- Soutien;
- Écoute;
- Référence vers une ressource externe;
- Soutien lors d'un incident critique en milieu de travail.

mieux-être

écoute culpabilité
adaptation ressources
confiance compétence
dépendance
affirmation solution
cheminement
deuil

aide
thérapie
confusion
tristesse peur
violence croissance
communication incident
respect introspection solution
souffrance information
épanouissement réconfort
détresse ouverture
post-traumatique
douleur

L'AGENT DE RÉFÉRENCE

C'est un membre du personnel qui, dans son milieu de travail, est spécialement désigné et formé pour offrir les services du PAP.

L'AIDE FINANCIÈRE POSSIBLE

Lorsque le recours à des ressources spécialisées (psychologue, psychothérapeute) engendre des frais et que votre situation répond aux critères d'admissibilité, le PAP peut vous offrir une aide financière.

POUR OBTENIR LES SERVICES :

Communiquez avec un agent de référence de votre milieu de travail.

(Consultez la liste dans l'intranet)

ou

Contactez la coordination au

1 866 648-2041 (sans frais)

418 644-2871 (région de Québec)

PAP@misp.gouv.qc.ca